

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET

D-2012/134**Modalités d'inscription à la restauration scolaire.
Autorisation.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 19980289 du 29 juin 1998, le conseil municipal a défini des critères de priorité pour admettre les enfants à la restauration scolaire.

Ces critères permettaient de moduler le profil de consommation des repas en fonction des places disponibles aux restaurants. Ainsi, les enfants domiciliés à Bordeaux et appartenant à des foyers où les deux parents travaillent sans possibilité de prise en charge à l'heure du repas étaient prioritaires.

Mais la restauration scolaire fait l'objet depuis plusieurs années d'une augmentation régulière des effectifs (rentrée 2009 : 13052 – rentrée 2010 : 13573 – rentrée 2011 : 13801 enfants).

Notre objectif est de satisfaire toutes les demandes des familles sur l'ensemble des écoles. Afin d'atteindre cet objectif, il vous est proposé d'abroger les priorités d'inscription de la précédente délibération du 29 juin 1998.

Ainsi, à partir de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2012, le nombre de jours accordé sera fonction du nombre de jours demandé par les familles et des capacités d'accueil des sites de restauration. En cas de dépassement des capacités d'accueil d'un restaurant scolaire, la Ville étudiera avec les familles concernées toutes les possibilités permettant de satisfaire au mieux leurs demandes.

Le tarif des repas reste déterminé en fonction des ressources des ménages. L'inscription à la restauration scolaire sera conditionnée par la présentation de l'avis d'imposition des familles et de l'attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales. A défaut de justificatif, le tarif le plus élevé sera mis en œuvre.

Le choix de Bordeaux de satisfaire toutes les demandes des parents est aujourd'hui plus que jamais une priorité. C'est pourquoi tous les nouveaux groupes scolaires sont conçus pour accueillir dès leur ouverture tous les enfants à la restauration scolaire. Concernant les écoles existantes, elles ont toutes fait l'objet d'un examen attentif. Chacune sera dotée des moyens nécessaires pour répondre à la demande croissante, dans la limite des possibilités offertes par les bâtiments existants et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. C'est enfin un travail d'ajustement au cas par cas éventuellement dans quelques écoles qui sera réalisé pour répondre à notre objectif.

Je vous prie d'en délibérer.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous rappelle qu'en juin 1998 le Conseil Municipal avait défini un certain nombre de critères de priorité pour l'admission à la restauration scolaire. En l'occurrence à l'époque il s'agissait de la domiciliation sur Bordeaux, le deuxième critère prioritaire étant que les deux parents travaillent.

Depuis le temps 13 ans ont passé. L'évolution de la société, l'évolution de la vie de famille et du travail des femmes font que la pression sur la restauration scolaire est forte. Le maire l'a très bien entendu lors de la dernière campagne électorale en 2008 durant laquelle il s'était engagé à admettre tous les enfants dont les parents en font la demande à la restauration scolaire d'ici la fin du mandat.

Notre objectif est bien évidemment de satisfaire toutes les demandes. Il est donc proposé d'abroger les critères de priorité et d'admettre tout le monde dans la mesure où la capacité d'accueil du restaurant scolaire le permet.

Je dois reconnaître que dans quelques écoles, 5, 6 environ, en fonction du nombre de demandes les places sont quand même comptées. C'est le deuxième point que je voulais aborder. Tout le monde sera accepté à condition que les capacités d'accueil le permettent. Les dossiers seront alors étudiés au cas par cas.

Les tarifs de repas sont inchangés bien évidemment. Il faudra tout de même lors de l'inscription présenter un avis d'imposition ainsi qu'une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales afin de proposer aux parents le meilleur tarif en fonction des revenus de la famille.

Je voulais aussi vous préciser que dans les nouveaux groupes scolaires nous avons bien entendu anticipé ce besoin d'accès à la restauration scolaire et que nous avons prévu des restaurants scolaires dont la taille permet d'accueillir 100% de l'effectif.

Actuellement dans les écoles qui ne le permettent pas encore tout à fait nous avons organisé en élémentaire l'allongement des lignes de self et nous faisons un turnover des enfants plus rapide. Ils ont 25 minutes pour déjeuner au lieu de 30.

En maternelle on a rajouté des tables. On est passé à 3 services.

Tout un tas de petites modifications techniques ont permis d'atteindre une fréquentation assez exceptionnelle de 95% de l'effectif scolaire à la restauration scolaire. Jusqu'ici aucune réclamation ne m'est revenue.

Je vous demande donc de valider cette évolution.

M. MARTIN. -

Merci Madame pour ce magnifique dossier.

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, Madame COLLET, nous ne pouvons que nous satisfaire de savoir que tous les enfants bordelais auront demain enfin accès à la restauration scolaire quelle que soit l'école fréquentée, quel que soit son effectif, quelle que soit la condition face à l'emploi de leurs parents, et que ce soit enfin la ville qui s'adapte aux besoins de toute la population et non à certains Bordelais de s'adapter au manque de services adaptés à sa population sur l'ensemble de son territoire.

Nous ne pouvons que nous satisfaire que cette demande que nous portons depuis longtemps soit enfin entendue et en application. Je m'étonne que d'un seul coup vous vous rappeliez que vous aviez promis cet accès à la cantine pour tous depuis 2008, puisque dans la presse en septembre vous n'en avez jamais parlé et que vous trouviez qu'il n'y avait pas de problèmes et pas trop de progrès à faire. J'ai encore l'article sous les yeux.

Nous ne pouvons que nous satisfaire que la Ville de Bordeaux respecte enfin le droit français en donnant accès à tous à un service public. Mais je ne peux que regretter que cette décision soit prise après un long bras de fer entre votre opposition et les parents d'élèves, et sous la peur d'une mise devant le tribunal de la Ville de Bordeaux.

Car je ne peux croire que cette décision soit dictée par une autre motivation, puisque comme je vous l'ai dit tout à l'heure, jusqu'à maintenant et comme vous l'avez déclaré devant la presse en septembre vous ne voyiez aucun problème à ce mode opératoire qui pourtant clairement entraînait l'exclusion d'enfants sur des critères sociaux en cas de manque de places.

Je suis donc très satisfaite ainsi que tout le groupe socialiste de voir que le travail de l'opposition porte ses fruits pour les Bordelais, même si c'est dans un grand bras de fer.

M. MARTIN. -

Votre intervention... C'est très curieux. On va y revenir.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Enfin à Bordeaux la cantine pour tous. Le groupe communiste avait soulevé le problème des critères de priorité excluant de fait les enfants de chômeurs et d'autres.

A la suite de la parution de l'article de l'Humanité – pour la dernière fois ; je ne parle pas des fois précédentes – à ce moment-là nous étions encore à 17% d'enfants qui ne mangeaient pas tous les jours. 2331 élèves exactement. J'imagine que ça a un peu progressé avec les aménagements.

Après dénégation énergique du maire le problème a été reconnu et modifié. Nous nous en félicitons.

Cependant il est évident que des problèmes d'espace et de personnels peuvent encore se poser. Nous serons alors vigilants au cas par cas annoncé par cette délibération.

En effet, le cas par cas est une des caractéristiques de la politique de la Ville de Bordeaux. Veillons donc à ne pas remplacer des critères iniques par un cas par cas faisant jouer certains réseaux ou autres, mais de les remplacer plutôt par un plan transparent école par école d'aménagement des locaux ou du personnel. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Une intervention qui va un peu dans le même sens que celles de mes collègues.

Mme COLLET, c'est vrai qu'à la découverte du document la première réaction a été de dire : tout ça pour ça. Alors que vous aviez accusé la FCPE de faire des interventions politiciennes et même de mentir, que vous nous disiez, Mme COLLET, que ce n'était pas possible dans certaines écoles parce qu'on ne pouvait pas pousser les murs, aujourd'hui on nous dit que c'est possible. Quel revirement tout d'un coup !

Cependant il reste quelques questions auxquelles j'aimerais avoir des réponses.

Comment faire pour pousser les murs, Mme COLLET ? Quel changement et pourquoi ce changement ?

Est-ce que ça dépend de l'agrandissement des locaux ? Dans quelles écoles ?

Un planning prévisionnel des travaux a-t-il été dressé ?

Et comme l'ont rappelé mes collègues, il me semble tout de même que cette délibération officialise le traitement au cas par cas. Cela risque-t-il de poser des problèmes de clientélisme ? Il faudra faire des choix. Je serai curieux de savoir comment les services feront ces choix.

Nous nous félicitons de cette délibération, mais j'ai quelques interrogations sur le suivi sur le terrain.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme CUNY

MME CUNY. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération confirme vraiment notre volonté politique d'accueillir l'ensemble des enfants à la restauration scolaire.

Je rencontre très souvent les parents dans les écoles, dans les associations, ou à différentes occasions. Je puis vous assurer de leur entière satisfaction face à cette évolution.

Je tiens aussi à souligner la satisfaction des enseignants qui se préoccupent énormément de ce moment important dans la journée des enfants.

Je voudrais aussi répondre à M. PAPADATO et à Mme VICTOR-RETALI. Je ne peux pas vous laisser dire en parlant du cas par cas qu'il va y avoir du clientélisme ou des réseaux. Ce n'est absolument pas le cas. C'est une adaptation. Nos services vont s'adapter comme ils l'ont toujours fait à la situation individuelle de chaque famille.

Mme AJON, c'est vrai que cela fait plusieurs années que nous travaillons sur ce problème et je ne peux pas vous laisser dire que Mme COLLET n'en avait pas parlé il y a quelques mois. Mme COLLET et la mairie se sont toujours préoccupées de ce problème, mais on ne peut pas faire en quelques mois un projet de cette envergure qui demandait une réflexion commune pour amener des aménagements importants dans les écoles et dans le fonctionnement. Merci.

M. MARTIN. -

Merci. Avant de passer la parole à Mme COLLET je voudrais à mon tour remercier l'administration, l'adjointe et les services d'avoir pu mettre en œuvre les souhaits du maire qui ne sont pas nouveaux, qui n'ont pas été dictés par des pressions, qui ont été dictés par le cœur. Et je suis très heureux que dans ce domaine-là l'opposition nous rejoigne.

Mme COLLET

MME COLLET. -

Hugues, tu viens très bien de dire que le maire avait pressenti depuis longtemps cette difficulté et ce besoin des familles. Ce n'est pas pour rien qu'on atteint 95% de fréquentation à la restauration scolaire, c'est parce que les parents plébiscitent ce service qui n'est pas un service public mais qui est un service nécessaire à la vie des familles en 2012.

A la fois la qualité des repas, la qualité de l'encadrement, de ce temps qui est un temps éducatif à part entière, comme vient de le rappeler Emmanuelle CUNY, tout ceci fait que la fréquentation est particulièrement excellente à Bordeaux.

Si on compare avec les autres grandes villes de France, non seulement nous n'avons pas à rougir, mais nous avons à être fiers.

Quant au bras de fer... Alors là... Quand on voit qu'on a mis 15 jours / 3 semaines à la rentrée pour organiser un accueil, ce n'est absolument pas la question du bras de fer. C'est notre volonté politique qui a permis de le faire. Ce n'est absolument pas le bras de fer.

Quant au procès de la FCPE, l'avocat de la FCPE a demandé le règlement intérieur de la restauration scolaire et il a vu qu'il n'était pas possible de faire un procès. Donc nous n'avons jamais été jusque-là parce que nous avons un bon dossier.

Par ailleurs, Mme AJON, vous avez parlé des critères sociaux. Proposer un repas équilibré avec 5 composantes en élémentaire et 4 composantes en maternelle : viande, légumes et fruits frais de saison à 45 centimes d'euro... Je crois que l'inclusion de certaines familles en grande difficulté sociale c'est là aussi une volonté politique.

Je crois que la fréquentation montre que nous sommes au niveau que nos concitoyens espèrent.

M. MARTIN. -

Merci Brigitte et bravo de mettre en œuvre ce qui est le contrat du maire. Il y a un plan quinquennal, celui de la mandature, et depuis l'origine il a été prévu qu'à la fin de la mandature tous les enfants seraient pris en compte. Nous sommes pile dedans. On a même anticipé sur ce programme de mandature.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Vous citez le maire. Je me permettrai de dire que quant à nous on s'aperçoit que la restauration scolaire devient maintenant un droit pour tous les enfants de Bordeaux. C'est ce que nous demandons, c'est ce que vous faites et donc naturellement nous voterons pour.

M. MARTIN. -

Je suis ravi, M. RESPAUD, que vous votiez pour. Je rappelle simplement qu'il y a des droits dans la vie, mais il y a aussi quelquefois des devoirs. Il serait bon aussi dans d'autres circonstances de les rappeler à nos concitoyens.

Je mets au vote.

Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ?

Dossier voté à l'unanimité. Bravo Brigitte.

D-2012/135

Equipement en tableaux numériques interactifs des écoles privées sous contrat d'association. Autorisation. Décision.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, la Mairie de Bordeaux et la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde se sont engagées dans un vaste programme de déploiement de « tableaux numériques interactifs » dans les salles de classe des écoles élémentaires.

Cette initiative s'inscrit dans le projet « cité digitale » qui a pour objectif de favoriser l'accès de tous les enseignants et élèves bordelais aux ressources numériques, en particulier à Internet et à leur usage pertinent en classe.

Les établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique qui répond à la volonté du Ministère de l'Education Nationale de développer l'usage du numérique à l'école primaire.

Les représentants de ces établissements ont donc participé aux différentes réunions d'information relatives à l'e-éducation.

Dans les mêmes conditions que les écoles publiques, les équipes pédagogiques ont répondu au deuxième appel à projets proposé à l'ensemble des enseignants bordelais. Les dossiers présentés ont fait l'objet d'une validation conjointe par la Mairie de Bordeaux et les services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde.

Les projets des écoles suivantes ont donc été retenus : Albert le Grand, Assomption, Le Bon Pasteur, Le Mirail, Notre Dame, Saint Ferdinand, Saint Gabriel, Saint Genès, Saint Joseph de Tivoli, Saint Louis Sainte Thérèse, Saint Seurin, Sainte Marie Grand Lebrun, Sainte Monique, Sainte Thérèse, Sévigné, Sainte Marie de la Bastide, ce qui représente pour l'année 2012 le déploiement de **35 tableaux numériques interactifs**.

En conséquence, afin d'accompagner ces établissements dans leur équipement en matériel, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- consentir une subvention d'équipement aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association à hauteur de 2630 euros par TNI, ce qui correspond au coût moyen d'un TNI installé dans les écoles publiques (tableau + poste de travail + visualisateur) soit une dépense totale de 92.050 €.

- procéder au versement de cette subvention sur les comptes bancaires de l'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (qui procède à l'achat groupé de ces équipements).

Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours sur l'opération P0660003 CDR DOI (228) Fonction 213 Compte 2183, E-Education – tableaux numériques interactifs.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

MME COLLET. -

Cette initiative s'inscrit dans le projet de « cité digitale ». Les établissements d'enseignement privé sous contrat d'association du 1^{er} degré ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique et le maire a souhaité que les mêmes équipements soient proposés aux écoles publiques comme aux écoles privées.

Les représentants des écoles privées ont donc participé aux différentes réunions d'information et ont répondu au deuxième appel à projet - Je vous rappelle que le dernier a eu lieu en juillet 2011 et a permis d'équiper 31 classes de ces dites écoles privées - Les dossiers ont été validés à la fois par la Mairie de Bordeaux et par l'Inspection Académique.

35 tableaux numériques interactifs vont être installés.

Nous allons donc consentir une subvention d'équipement, si vous en êtes d'accord, pour un niveau de 2.630 euros par tableau blanc numérique pour une dépense totale de 92.050 euros.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération qui nous est présentée attribue une subvention totale de 92.050 euros concernant l'équipement en tableaux numériques des écoles privées sous contrat d'association. Cette somme sera versée à l'Union Départementale de l'Enseignement Catholique.

Cette somme s'ajoute à la dotation de fonctionnement attribuée par élève de l'enseignement privé.

Nous demandons à ce que soient systématiquement comparés et stipulés de façon claire dans les délibérations que vous nous présentez l'état de la dotation totale par élève public / privé et les différents éléments pris en compte, sachant qu'en ce qui concerne les écoles privées la municipalité ne se doit d'intervenir que sur le fonctionnement, la fourniture de tableaux numériques étant du domaine de l'investissement.

Ici, pour ne pas dire « investissement », cela nous est présenté comme étant une subvention d'équipement.

Estimant que nous n'avons pas tous les éléments nécessaires à notre parfaite analyse de ce dossier nous nous abstenons.

M. MARTIN. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, nous avons voté en juillet 2011 l'équipement des écoles privées.

Juste un mot pour rappeler que ce type d'aide qui correspond à une subvention d'équipement n'est pas une obligation pour la commune, contrairement à la prise en charge des coûts de fonctionnement. Il s'agit donc d'une volonté politique de la ville d'aider les écoles élémentaires privées à se doter de tableaux numériques. Cet effort est louable.

Tout de même un regret, Mme COLLET. On peut regretter que la ville ne choisisse pas de doter en priorité les écoles publiques et assumer ainsi en priorité ses obligations envers l'enseignement public. Pourquoi pas, effectivement, doter les écoles du public, puis ensuite les écoles privées ?

En effet en commission il m'a été dit que seulement 57% des écoles élémentaires publiques disposent d'un tableau numérique, donc 200 classes sur un total de 350. J'avais envie de dire : pour une fois que le public avait plus que le privé... Mais je m'arrête là.

Toujours est-il que c'est un regret. On aurait préféré avoir un plan d'équipement qui donne la priorité aux écoles publiques.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Effectivement nous pouvons regretter qu'au moins toutes les ZEP n'aient pas encore été équipées avant de passer à l'enseignement privé. Mais je ne rajouterai rien aux propos que mes collègues ont déjà largement développés. D'autant plus que – c'est une parenthèse - dans les ZEP la problématique c'est que les écoles privées siphonnent également la population moyenne qui pourrait donner une certaine mixité sociale dans ces quartiers. Là on se retrouve dans les quartiers populaires avec un déséquilibre très net.

Mais ce n'est pas là-dessus que je voulais particulièrement intervenir.

Je voulais apporter quelques réflexions sur l'usage du TNI dans les classes à cette occasion-là. Plusieurs points.

D'abord des points matériels - pour ceux qui sont déjà en place, bien sûr.

Tout d'abord la question cruciale de la maintenance et d'une connexion suffisante à Internet. En effet - moi qui tourne dans beaucoup d'écoles ça arrive fréquemment - dans certaines classes des collègues n'ont même plus de tableau blanc. Ils n'ont que le TNI. Quand il est en panne on se retrouve juste nous et les enfants.

Ensuite on a un problème d'espace dans les classes. Elles sont un peu trop réduites ce qui fait que le TNI est trop proche. Je ne sais pas ce qu'il en est dans les écoles privées, mais dans les écoles publiques c'est certain.

Il y a de plus en plus d'élèves aussi dans les classes, malheureusement, ce qui fait qu'il y a des enfants qui sont collés au tableau lumineux désormais. Quelques problèmes de santé peuvent en découler. Il y a des choses qu'on peut voir déjà. J'aimerais qu'une étude soit faite à ce propos par rapport à la vue, par rapport à des maux de tête....

C'est ce que j'ai constaté. Désolée de vous ennuyer...

Egalement une baisse d'attention au bout d'un certain usage.

D'autre part des réflexions plus profondes sur l'usage du TNI en classe ont été ébauchées lors de la Semaine Digitale au cours d'une réunion avec des enseignants. Elles doivent absolument être approfondies. Là c'est aussi un aspect pédagogique qui bien sûr doit être géré par le recteur ; mais avec ce type d'outil qui est tout à fait valable et intéressant il y a quand même des précautions à prendre que ce soit d'ordre physiologique, psychologique ou philosophique. C'est une nouvelle ère dans laquelle on entre. Il faut vraiment prendre des précautions avec ça, d'abord d'un point de vue de la santé, bien sûr.

J'ai aussi entendu parler dans cette réunion – ce sont des bruits – d'une connexion Wi-Fi dans les écoles. J'espère que ce n'est pas le cas, parce qu'avec les problèmes de santé que ça pourrait poser, on n'a pas encore suffisamment à mon avis d'éléments là-dessus pour se lancer dans ce genre de chose.

Ce sont les petits points que je voulais soulever à cette occasion.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme BOURRAGUE

MME BOURRAGUE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais féliciter notre adjointe Brigitte COLLET pour cette décision. L'équipement en tableaux numériques des écoles privées sous contrat c'est une mesure d'équité pour les jeunes bordelais car finalement les écoles privées sous contrat d'association font partie intégrante du service public de l'Education Nationale et les enfants ont les mêmes droits où qu'ils soient scolarisés.

Donc je la remercie, surtout que c'est sur appel à projets. C'est en fonction des projets des enseignants que les choix des écoles sont faits. C'est toujours la liberté de l'enseignant par rapport à ce qui lui est proposé. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme COLLET

MME COLLET. -

Je voudrais rappeler quand même que les écoles privées ne sont pas notre cible de critiques. 20% de la fréquentation des élèves se fait dans des écoles privées. C'est une complémentarité. Ce n'est pas du tout une opposition, ou une guéguerre. Cette histoire est complètement passée.

Je voulais aussi dire que je partage ce que vient de dire Chantal BOURRAGUE. Ç'aurait presque été une discrimination de ne pas proposer à nos écoles privées la même prestation.

Et je tiens à votre disposition le texte de loi qui rappelle que les dépenses à prendre en compte de façon obligatoire pour les écoles privées sous contrat comprennent l'entretien, le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement. Si les tableaux blancs numériques ne sont pas du matériel collectif d'enseignement, je ne sais pas de quoi on parle.

Par ailleurs vous me dites que les enseignants et les élèves ne seraient pas ravis de l'installation des tableaux blancs numériques. Je ne sais pas dans quelle école vous avez été renseignée. Personnellement je n'ai que des retours positifs.

Vous prétendez que quand le tableau blanc numérique est en panne il n'y a pas un tableau de secours. C'est faux. On a toujours laissé dans la classe un deuxième tableau pour le cas où l'enseignant voudrait instruire de façon plus classique. C'est tout à fait possible.

Et de là à dire que l'enfant a le nez sur le tableau blanc numérique, c'est faux. On a organisé nos tableaux blancs numériques en accord avec les enseignants. Je ne comprends pas cette vision négative que vous avez de l'enseignement sur tableau blanc numérique.

Par ailleurs concernant votre vision négative des écoles privées, je voudrais rappeler que sur la ville nous avons des établissements comme le collège du Mirail, comme Saint Julien Victoire, comme l'école Saint Michel qui assurent vraiment un service auprès d'enfants en grande précarité. Je trouve que ce n'est pas leur rendre hommage que de les traiter de cette manière.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme VICTORE-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Je suis désolée, j'ai tourné sur plus d'une dizaine d'écoles depuis un an et demi comme c'est mon travail, j'ai utilisé ces tableaux et j'ai remarqué un certain nombre de choses.

Je suis désolée de vous en faire part en Conseil Municipal. Ça me paraît être le lieu et le moment. Merci.

M. MARTIN. -

Nous allons clôturer ce débat. Je demande simplement qu'on pense aux enfants et à eux seuls. Et comme le dit Mme COLLET les écoles sous contrat accueillent des enfants de toutes conditions, de tous lieux, de toutes origines. Je ne vois pas pourquoi il y aurait un ostracisme particulier. Il n'y a d'ailleurs pas de saison dans cette maison.

Mes chers collègues, qui est pour ce dossier ?

Qui est contre ? Il n'y a pas de contre. C'est intéressant.

Qui s'abstient ?

Merci à notre adjointe.